

CONSENTEMENT À RECEVOIR DES SERVICES EN TÉLÉPRATIQUE

Je soussigné(e).....

responsable légal de l'enfant mineur né(e) le

autorise **Mathilde Lamy-Houdry, graphothérapeute**, à réaliser des séances en télépratique avec mon enfant.

La télépratique est une modalité d'intervention à distance par le biais d'outils technologiques de communication.

La télépratique et la séance en cabinet sont deux façons alternatives de proposer le même service de soin.

Je comprends et j'accepte que :

- je ne suis pas obligé(e) d'assister à l'intégralité de la séance mais je dois être présent(e) au début et à la fin, selon les horaires indiqués et je m'engage à être disponible pour aider mon enfant à gérer d'éventuelles difficultés techniques
- dans le cadre de la télépratique, le praticien est soumis aux règles éthiques appliquées en cabinet, notamment au secret professionnel
- la télépratique se fait sur proposition du praticien, avec mon libre accord
- je peux révoquer la présente autorisation, sans préjudice concernant le suivi actuel et à venir de mon enfant
- le contenu de la consultation en télépratique demeure la propriété intellectuelle du praticien
- il est strictement interdit d'enregistrer la séance et de diffuser les documents utilisés
- la consultation en télépratique est un service professionnel rémunéré et je suis responsable du paiement des honoraires, qui sont fixes et identiques à ceux des séances en cabinet
- le respect des horaires de début et de fin de consultation est strict : si je me connecte en retard, le temps perdu n'est pas reporté
- comme pour une consultation en cabinet, je dois prévenir le praticien dans les meilleurs délais en cas d'impossibilité
- des difficultés techniques, notamment liées à la connexion internet, peuvent survenir : dans ce cas, l'usage du téléphone peut être nécessaire pour compléter la séance
- les mesures sont prises pour assurer la confidentialité de la séance mais des incidents indépendants de la volonté du praticien peuvent survenir (virus ou piratage informatique) : aucune information confidentielle ne sera mentionnée pendant la consultation
- l'offre d'intervention en télépratique ne peut en aucun cas être exclusive : des séances au cabinet seront obligatoirement réalisées

Le présent document, daté et signé, vaut acceptation sans réserve.

Date et lieu

Signature

